

## CONDITIONS GÉNÉRALES BOATAUCTION.COM

### Article 1 Définitions

- 1.1 Dans les présentes conditions générales, les termes suivants sont utilisés dans le sens suivant, sauf indication contraire expresse ou si le contexte indique le contraire :
- a. Offre : l'offre de vente d'un lot faite par le donneur d'ordre lors de la vente aux enchères ;
  - b. Enchérisseur : l'utilisateur qui fait une offre ;
  - c. Offre : une offre pour un lot mis en vente lors de la vente aux enchères ;
  - d. Période d'offre : la période pendant laquelle les offres peuvent être faites ;
  - e. Conditions particulières de la vente aux enchères : les dispositions ou circonstances qui s'appliquent en complément ou en dérogation des présentes conditions générales, y compris l'utilisation sur le site ;
  - f. Boatauction.com : l'organisateur de la vente aux enchères : VesselAuction B.V. située Rubberstraat 9 à Naarden, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro KVK 70771030 ;
  - g. Consommateur : l'utilisateur, personne physique, agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle ;
  - h. Achat par le consommateur : le contrat d'achat entre le consommateur et le client, personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle ou professionnelle ;
  - i. Utilisateur : la personne physique ou morale enregistrée auprès de Boatauction.com ;
  - j. Huissier de justice : l'huissier de justice est un fonctionnaire public chargé de fonctions réservées par ou en vertu de la loi ;
  - k. Lot : tout objet proposé par le donneur d'ordre lors de la vente aux enchères (sous un seul numéro) ;
  - l. Contrat d'achat : le contrat de vente entre l'enchérisseur et le donneur d'ordre qui est conclu lors de la vente aux enchères ;
  - m. Mandant : l'utilisateur qui propose un lot à la vente aux enchères ;
  - n. Contrat : le contrat conclu entre l'utilisateur et Boatauction.com ;
  - o. Plate-forme : le système numérique Calypso qui permet aux utilisateurs d'acheter et/ou de vendre.
  - p. Enchère : l'environnement programmé fourni par Boatauction.com aux utilisateurs sous la forme d'une enchère en ligne dans laquelle l'offre et l'enchère ont lieu ;
  - q. Site web : les sites web [www.boatauction.com](http://www.boatauction.com), [www.bootveiling.com](http://www.bootveiling.com), [www.vesselauction.com](http://www.vesselauction.com), [www.superyachtauction.com](http://www.superyachtauction.com), par l'intermédiaire desquels la vente aux enchères est proposée.

### Article 2 Généralités

- 2.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les contrats auxquels Boatauction.com a déclaré ces conditions générales applicables, dans la mesure où les conditions particulières de vente aux enchères n'y dérogent pas. Si des conditions différentes s'appliquent à une vente aux enchères particulière, ces conditions seront expressément indiquées à l'avance sur le site web.
- 2.2 Si des clauses dérogatoires ont été convenues pour certains sujets régis par les présentes conditions générales, ces dernières resteront en vigueur pour le reste des accords. Les dérogations convenues ne s'appliquent jamais à plus d'un accord.
- 2.3 Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales sont nulles ou susceptibles d'être annulées, les autres dispositions des présentes conditions générales restent pleinement applicables.
- 2.4 En cas de conflit entre les dispositions des conditions particulières de vente aux enchères et les présentes conditions générales, les dispositions des conditions particulières de vente aux enchères prévalent. Les termes définis utilisés dans les présentes conditions générales ont la même signification que dans les conditions particulières de vente, sauf disposition contraire expresse.
- 2.5 En cas de vente aux enchères physique, de vente de gré à gré et de vente par adjudication, les dispositions qui dérogent aux présentes conditions générales et aux conditions particulières de vente aux enchères seront clairement indiquées.

### Article 3 Contrôle officiel

- 3.1 Les ventes aux enchères de Boatauction.com sont placées sous le contrôle officiel d'un huissier de justice.

- 3.2 La vente est une vente aux enchères publique, les lots de cette vente aux enchères ne peuvent donc pas être retournés sur la base du droit de rétractation légal fondé sur un achat par un consommateur conformément à la loi sur la vente à distance.
- 3.3 Les offres peuvent être placées en ligne. Un utilisateur a également la possibilité d'assister à la clôture de la vente aux enchères et de soumettre des offres devant le commissaire-priseur dans la salle.
- 3.4. En s'inscrivant en tant qu'utilisateur et en participant à la vente aux enchères, l'utilisateur déclare avoir pris connaissance du contrôle officiel et du fait que le droit de rétractation ne s'applique pas.
- 3.5. La clôture de l'enchère publique aura lieu dans les bureaux de Boatauction.com.
- 3.6 Il n'est possible d'assister à la clôture de l'enchère qu'après notification écrite. Au plus tard 3 jours ouvrables avant la clôture de la vente aux enchères, la notification doit être envoyée via sales@boatauction.com en indiquant le lot et les coordonnées.

#### **Article 4 Propriété intellectuelle**

- 4.1 Il est interdit de copier, transmettre, distribuer, reproduire ou publier des informations, des textes, des logos, des marques, des noms commerciaux, des liens et des images sur le site Web ou dans des brochures ou des catalogues de vente aux enchères de Boatauction.com sans l'accord préalable écrit ou électronique de Boatauction.com.

#### **Article 5 Responsabilité pour les liens sur le site web**

- 5.1 Le site Web peut contenir des liens vers des sites Web autres que www.boatauction.com, Boatauction.com ne peut pas exercer de contrôle permanent sur ces autres sites Web, ni accepter de responsabilité pour leur contenu. Boatauction.com ne peut être tenu responsable de ce contenu.

#### **Article 6 Le contrat**

- 6.1 Pour participer à la vente aux enchères, l'enchérisseur doit s'inscrire sur la plate-forme. Le contrat entre Boatauction.com et l'enchérisseur est établi après que l'enchérisseur a terminé avec succès la procédure d'enregistrement sur le site web. Boatauction.com enverra à l'enchérisseur une confirmation de l'enregistrement par courrier électronique. L'enregistrement est gratuit. Si un accord d'achat est conclu entre l'enchérisseur et le client, l'enchérisseur doit payer les frais de vente aux enchères à Boatauction.com.
- 6.2 Un enchérisseur privé ne peut pas invoquer son droit de rétractation à l'encontre de Boatauction.com car il s'agit d'une vente aux enchères publique sous le contrôle d'un huissier de justice.
- 6.3 L'enchérisseur est responsable de la confidentialité et de l'utilisation de son mot de passe. Boatauction.com n'est pas responsable des dommages résultant de l'utilisation du mot de passe par des tiers, à moins que cette utilisation ne soit le résultat d'une défaillance imputable à Boatauction.com ou d'un acte illicite de la part de Boatauction.com.
- 6.4 Boatauction.com se réserve le droit de refuser et/ou de résilier l'enregistrement à tout moment.
- 6.5 L'accord entre Boatauction.com et le client est créé par l'acceptation de l'accord de commande par le client.

#### **Article 7 L'utilisateur**

- 7.1 L'utilisateur doit être majeur et autorisé à accomplir des actes juridiques. En s'inscrivant, l'utilisateur déclare
  - a. être majeur et avoir la capacité juridique ;
  - b. que les données qu'il a fournies sont correctes ;

#### **Article 8 Droits et obligations de l'utilisateur**

- 8.1 L'utilisateur a accès à la vente aux enchères et a le droit d'y agir en tant qu'enchérisseur.
- 8.2 L'utilisateur ne peut pas influencer le processus d'enchère lors de la vente aux enchères, enchérir sur son propre lot ou enchérir au nom d'un autre enchérisseur.
- 8.3 L'utilisateur ne peut utiliser aucun équipement ou logiciel susceptible d'interférer avec le fonctionnement normal de la vente aux enchères.

#### **Article 9 Offre et vente**

- 9.1 Le client est tenu de décrire le terrain de manière à ce que l'utilisateur puisse s'en faire une opinion correcte. Le client doit décrire le terrain et fournir du matériel visuel à jour.

- 9.2 Le client déclare que le terrain est une propriété et qu'il peut être vendu librement.
- 9.3 Le client déclare qu'aucun droit de tiers n'a été enfreint dans le texte et les images.
- 9.4 Le client accorde à Boatauction.com l'exclusivité de la vente jusqu'à la clôture des enchères plus 30 jours.
- 9.5 Chaque lot sera vendu au pied levé (« en l'état où il se trouve »).
- 9.6 Chaque lot indique la période d'enchère qui lui est applicable.
- 9.7 Chaque lot est vendu aux enchères sous réserve d'adjudication.
- 9.8 Dans les 24 heures suivant la clôture de la période d'enchères, Boatauction.com informe le client de l'offre la plus élevée par courrier électronique et/ou par téléphone.
- 9.9 La vente aux enchères est toujours subordonnée à l'adjudication. Le client dispose d'un délai d'adjudication de 72 heures après la clôture de la vente aux enchères pour accepter l'offre.
- 9.10 Au plus tard après la fin de la période d'adjudication, le plus offrant sera informé de la décision.
- 9.11 Le donneur d'ordre peut communiquer un prix minimum à Boatauction.com en rapport avec l'offre. | Boatauction.com ne divulguera pas ce prix minimum à des tiers.
- 9.12 Boatauction.com se réserve le droit de refuser un lot aux enchères et/ou de le retirer de la vente aux enchères si, de l'avis exclusif de Boatauction.com, il n'est pas conforme à la politique de Boatauction.com.

#### **Article 10 Position de Boatauction.com**

- 10.1 Le client reconnaît que Boatauction.com a le droit de modifier les informations et les détails fournis sur le lot, afin de répondre aux exigences fixées par Boatauction.com.
- 10.2 Lors de la description du lot, Boatauction.com dépend des informations fournies par le client sur le lot et/ou des photos du lot. Boatauction.com ne peut être tenu responsable si le lot ne correspond pas aux attentes de l'utilisateur sur la base des informations et/ou des photos du lot fournies par le client. Le client est responsable de la description du lot. La description d'un lot sur le site web peut être incorrecte ou incomplète.

#### **Article 11 Enchères et achat**

- 11.1 Une offre ne peut être faite que pendant la période d'enchère et doit répondre aux exigences fixées par Boatauction.com à cet effet.
- 11.2 Une offre ne peut être retirée, modifiée ou annulée.
- 11.3 L'enchérisseur qui a fait l'offre la plus élevée à la fin de la période d'enchère est tenu d'acheter le lot au donneur d'ordre au prix proposé dans cette offre si le lot est finalement adjugé. L'enchérisseur recevra une notification par courrier électronique de Boatauction.com confirmant son enchère la plus élevée dans les 24 heures suivant la clôture de la vente aux enchères.
- 11.4 La période d'adjudication pour chaque lot est de 72 heures après la clôture de la vente aux enchères. Si le lot est adjugé, l'enchérisseur recevra une confirmation et une facture correspondant au prix d'achat total.
- 11.5 Si un accord d'achat est établi entre l'enchérisseur et le mandant, l'enchérisseur devra payer des frais à Boatauction.com. Ces frais sont variables et correspondent à un pourcentage de l'offre faite par l'enchérisseur, hors TVA. Ce pourcentage sera communiqué à l'avance à l'enchérisseur pour chaque lot.
- 11.6 Boatauction.com se réserve le droit de mettre fin prématurément à la période d'enchères ou de déclarer une ou plusieurs offres non valables si et dans la mesure où un utilisateur ou un tiers abuse de la vente aux enchères, s'il y a d'autres irrégularités ou un dysfonctionnement technique, quelle qu'en soit la cause.

#### **Article 12 Conformité**

- 12.1 Le donneur d'ordre garantit que le lot est conforme au contrat d'achat et aux spécifications mentionnées dans le lot.

#### **Article 13 Paiement**

- 13.1 Le soumissionnaire doit verser le montant de la facture sur le compte de la Stichting Deringelderen Bootveiling dans les 4 jours suivant la date de la facture.
- 13.2 Si l'enchérisseur ne paie pas le montant de la facture ou ne le paie pas à temps, le lot ne sera pas livré à l'enchérisseur. Boatauction.com est alors en droit de résilier le contrat d'achat et de vendre le lot à un autre utilisateur.
- 13.3 En cas d'annulation telle que visée au point 13.2, les frais de vente aux enchères restent payables par l'enchérisseur à Boatauction.com, majorés de la taxe sur le chiffre d'affaires en tant que frais de rupture.

13.4 Boatauction.com paiera le prix d'achat au mandant dans les 5 jours ouvrables suivant la réception du prix d'achat de l'enchérisseur et la livraison du lot à l'acheteur (mise à disposition). Boatauction.com a le droit de suspendre le paiement du prix d'achat à l'acheteur si Boatauction.com apprend que l'acheteur n'a pas respecté ses obligations envers l'enchérisseur, par exemple qu'il n'a pas livré le lot ou qu'il ne l'a pas livré correctement.

#### **Article 14 Visualisation**

14.1 La visualisation du lot n'est possible que sur indication expresse de Boatauction.com et à une date et une heure à déterminer par Boatauction.com après l'inscription.

#### **Article 15 Informations relatives à l'utilisateur**

15.1 Les utilisateurs ne peuvent utiliser les informations d'un autre utilisateur qu'aux fins de la vente aux enchères. Ils ne peuvent pas mettre ces informations d'utilisateur à la disposition de tiers.

#### **Article 16 Confidentialité**

16.1 Boatauction.com est tenu de garder confidentielles toutes les informations confidentielles obtenues lors de l'inscription ou d'une autre manière. Les informations sont considérées comme confidentielles si l'utilisateur l'a indiqué ou si cela découle de la nature de l'information. Boatauction.com n'utilisera les informations qu'aux fins pour lesquelles elles ont été fournies. Les informations fournies à Boatauction.com ne seront pas communiquées à des tiers.

16.2 Si, en vertu d'une disposition légale ou d'une décision de justice, Boatauction.com est obligé de transmettre des informations confidentielles à des tiers désignés par la loi ou le tribunal compétent et que Boatauction.com ne peut pas invoquer un droit légal de refuser de témoigner ou un droit reconnu ou autorisé par le tribunal compétent, Boatauction.com n'est pas obligé de payer une compensation ou une indemnisation en conséquence.

16.3 Boatauction.com traite les données personnelles conformément à la loi sur la protection des données personnelles.

#### **Article 17 Responsabilité**

17.1 Boatauction.com s'efforce de maintenir la plate-forme accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, mais peut interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance, de mise à jour et/ou pour toute autre raison.

17.2 Boatauction.com n'est pas responsable des dommages subis par l'utilisateur en raison des interruptions mentionnées au paragraphe 2 du présent article.

17.3 Boatauction.com ne peut pas garantir que les informations figurant sur le site Web sont correctes. Boatauction.com s'efforcera de les présenter aussi correctement que possible.

17.4 L'utilisation de la plate-forme se fait aux frais et aux risques de l'utilisateur.

17.5 Boatauction.com n'est pas responsable des virus ou des spams reçus par l'utilisateur à la suite de l'utilisation de la plate-forme, sauf si Boatauction.com a manqué à son obligation raisonnable de sécuriser la plate-forme.

17.6 Boatauction.com ne garantit pas l'exactitude des informations fournies par les utilisateurs. Boatauction.com n'est donc pas responsable si ces informations s'avèrent incorrectes et/ou incomplètes.

17.7 L'utilisateur reconnaît que Boatauction.com organise uniquement la vente aux enchères et fournit à l'utilisateur l'accès à celle-ci et que Boatauction.com n'est pas une partie au contrat d'achat. Boatauction.com n'a aucune obligation envers l'utilisateur de vérifier ou de maintenir le contrôle de la qualité, de la quantité, de la sécurité, de la capacité du lot, de la fidélité, de l'exactitude ou de la légalité de l'offre, du droit du mandant de vendre et de livrer le lot ou de la capacité des enchérisseurs d'acheter le lot.

17.8 L'utilisateur reconnaît que Boatauction.com n'est ni capable ni obligé de vérifier avec certitude l'identité de tout autre utilisateur et que l'utilisateur lui-même est obligé de vérifier l'identité et les bonnes intentions de tout autre utilisateur.

17.9 En cas de non-respect du contrat d'achat par un utilisateur, aucun droit ne peut être dérivé de Boatauction.com par l'utilisateur lésé. En cas de fraude (présumée), Boatauction.com coopérera pleinement avec l'utilisateur lésé en ce qui concerne la fourniture de détails.

17.10 L'entrée dans les bâtiments et les locaux lors de la visualisation, de la vente aux enchères et de l'enlèvement du lot se fait à vos propres risques. Boatauction.com n'accepte aucune responsabilité en cas d'accident.

- 17.11 Boatauction.com n'est jamais responsable des dommages indirects subis par l'utilisateur ou des tiers, y compris les dommages consécutifs, la perte de chiffre d'affaires et de profit, la perte de données, les dommages environnementaux, les dommages à la réputation et les dommages immatériels, liés à ou découlant du contrat ou de l'utilisation des lots offerts aux enchères.
- 17.12 Nonobstant toute autre disposition de l'accord, la responsabilité de Boatauction.com envers l'utilisateur, pour quelque raison que ce soit, par événement (une série d'événements étant considérée comme un seul événement) est limitée aux frais effectivement payés par l'utilisateur à Boatauction.com au cours de l'année civile en cours, à l'exclusion de la TVA. La responsabilité envers le client est limitée au montant total de la demande, hors TVA.
- 17.13 Les limitations de responsabilité énoncées dans les présentes conditions générales ne s'appliquent pas si le dommage est dû à une intention ou à une négligence grave de la part de Boatauction.com.

#### **Article 18 Force majeure**

- 18.1 En cas de force majeure, Boatauction.com n'est pas tenu d'indemniser l'utilisateur pour toute perte subie de ce fait, sauf et dans la mesure où Boatauction.com a bénéficié d'un avantage en raison de la situation de force majeure qu'il n'aurait pas eu en cas d'exécution correcte.

#### **Article 19 Dispositions finales**

- 19.1 La version des conditions générales en vigueur au moment de la conclusion du contrat s'applique toujours, à moins que l'utilisateur n'ait accepté la validité d'une version révisée des conditions générales après la conclusion du contrat.
- 19.2 En cas de différences entre les traductions des présentes conditions générales, le texte néerlandais prévaut.
- 19.3 Tous les litiges seront réglés par le tribunal compétent dans le district du lieu d'affaires actuel de Boatauction.com. Si Boatauction.com invoque cette disposition, l'utilisateur qui est un consommateur a le droit de choisir le tribunal compétent en vertu de la loi dans un délai d'un mois.
- 19.4 Le droit néerlandais s'applique à tous les services, accords et présentes conditions générales.